

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

506^{ÈME} RÉUNION

13 MAI 2015

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DVI)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 506^{ème} réunion tenue le 13 mai 2015, a suivi une communication de la Commission sur la situation en République centrafricaine (RCA). Le Conseil a également suivi la présentation faite par l'Envoyé spécial de la Présidente de la Commission de l'UA pour les Femmes, la Paix et la Sécurité.

Le Conseil a salué la tenue, du 4 au 11 mai 2015, du Forum national de Bangui. En particulier, le Conseil s'est félicité de l'adoption d'un *Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction* et la signature, par le Gouvernement de transition et les Groupes armés, d'un *Accord sur les principes du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement (DDRR) et d'intégration dans les corps en uniforme de l'État centrafricain*. Le Conseil a félicité le chef de l'État de la Transition, Madame Catherine Samba-Panza, et les autres acteurs concernés, pour leur engagement et leur sens des responsabilités, qui ont permis d'arriver à ce résultat.

Le Conseil a réitéré sa gratitude aux chefs d'Etat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), ainsi qu'aux Nations unies, à l'Union européenne (UE), aux Etats-Unis d'Amérique, à la France et à tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RCA pour l'appui multiforme qu'ils ont apporté en vue de la tenue réussie du Forum.

Le Conseil a exhorté les acteurs centrafricains à mettre effectivement en œuvre les engagements pris. Le Conseil a exhorté la communauté internationale à poursuivre et à intensifier son assistance en vue de l'aboutissement de la Transition, y compris la mise en œuvre du Pacte républicain et de l'Accord sur le DDRR issus du Forum national de Bangui.

Le Conseil a pris note de la volonté déclarée des acteurs centrafricains de solliciter, auprès du Médiateur international dans la crise centrafricaine, le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, et de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, une prolongation de la durée de la Transition. À cet effet, le Conseil a souligné la nécessité pour les autorités de la transition et les responsables de l'Autorité nationale des Élections (ANE) de convenir avec la région et la communauté internationale d'un chronogramme électoral crédible et définitif, sur la base d'une analyse objective du contexte national centrafricain, afin de permettre la tenue des scrutins devant marquer la fin de la transition dans les plus brefs délais possibles.

Le Conseil a réitéré son attachement au strict respect des dispositions de la Charte constitutionnelle de la Transition, notamment celles relatives à l'inéligibilité des responsables actuels et passés de la Transition, ainsi qu'à l'inéligibilité des responsables politiques frappés par des sanctions imposées par le Conseil de paix et de sécurité et/ou par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil a mis en garde contre, et rejette par avance, toute tentative de remise en cause des dispositions sur l'inéligibilité.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en RCA, notamment les informations faisant état d'abus sexuels sur des femmes et des enfants. Le Conseil a fermement condamné de tels actes, et a demandé que la lumière soit faite sur ces allégations et que les mesures nécessaires soient prises à l'encontre de leurs auteurs. Le Conseil a souligné la nécessité de mettre fin à l'impunité en RCA.

Le Conseil a félicité l'Envoyée spéciale de la Présidente de la Commission pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, pour son action spécifique en faveur des femmes centrafricaines. Le Conseil a réitéré son appréciation au Représentant spécial de l'UA en RCA et chef de la Mission de l'UA pour la Centrafrique et l'Afrique centrale (MISAC), pour son action soutenue en appui au processus de stabilisation en RCA. Le Conseil a noté avec appréciation le rôle important joué par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RCA et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA), le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale et chef du Bureau régional des Nations unies en Afrique centrale, ainsi que par les Représentants spéciaux du Médiateur international dans la crise centrafricaine et du Secrétaire général de la CEEAC.